



Entente Sportive Caudacienne®
Club Omnisports à La Queue-en-Brie depuis 1968
Certifié Sport-Santé et déposé à l'INPI



Assemblée Générale Ordinaire E.S.C. - Section « Tir à l'Arc »

Mesdames, Messieurs les archers,

**Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire
de la section Tir à l'Arc de l'Entente Sportive Caudacienne,
qui se tiendra :**

Le 22 Avril 2022

à 19h00 heures, Bungalow ESC Stade Robert BARAN à la Queue-en-Brie.

**Si à 19h00 heures, le quorum n'était pas atteint
(1/3 des adhérents en droit de voter, présents ou représentés),
cette convocation vaut pour une deuxième A.G.
qui se tiendra le même jour à 20 heures,
(même lieu et même ordre du jour).**

Elle délibèrera quel que soit le nombre de présents et représentés.

Ordre du Jour :

- **Emargement, contrôle des pouvoirs**
- **Rapport Moral et Rapport d'activité, vote approbation**
- **Rapport Financier, vote du quitus, vote approbation**
- **Remplacement des membres démissionnaires, vote**
- **Election du nouveau Bureau**
- **Questions diverses.**





Entente Sportive Caudacienne®
Club Omnisports à La Queue-en-Brie depuis 1968
Certifié Sport-Santé et déposé à l'INPI



Assemblée Générale Ordinaire

Appel à Candidature :

- **Le bureau de la section est composé de douze membres au maximum, élus lors de l'assemblée générale.**
- *Est électeur, l'adhérent de plus de 3 mois à l'E.S.C. Tir à l'Arc, âgé de 16 ans au moins, le jour du vote et à jour de ses cotisations.*
- *Est éligible l'adhérent ayant plus de 6 mois de présence à la section âgé de 18 ans au moins, le jour du vote et à jour de ses cotisations.*
- *Les candidatures doivent parvenir au bureau de la section **au moins 5 jours** avant l'A.G., cachet de la poste ou date du mail, faisant foi,*
 - *Par la poste à : Entente Sportive Caudacienne Section Tir à l'Arc.
Stade Robert Barran, Rue du Chemin Vert, 94510 La Queue-en-Brie.*
- *Par email : tiralarc@escaudacienne.fr*
 - *Si le nombre de candidatures reçues est inférieur à 12, des Candidatures spontanées pourront être validées le jour de l'AG.*
- *Lors de l'A.G., chaque membre présent ne peut être porteur que de deux pouvoirs.*

*Actuellement le bureau est composé de 6 membres sur 12 possibles.
La majorité de ces membres ne souhaitant pas
renouveler leurs Candidatures.*

On Compte sur vous !



Le Responsable : Pascal Bouysson.



Assemblée Générale Ordinaire

POUVOIR

Je soussigné(e) :

Adresse :

Ville :

Licencié(e) à la Section Tir à l'Arc de l'E.S.C., ne pas pouvoir participer à l'Assemblée Générale de la section du 22 Avril 2022 et donne pouvoir à :

Nom, Prénom :

Adresse :

Ville :

Pour me représenter et prendre part à tous les votes en mon nom.

Fait le :

A :

Signature :





Assemblée Générale Ordinaire

Candidature comme Membre du bureau de Section

Je soussigné(e) :

Adresse :

Ville :

**Dépose ma candidature pour être membre du Bureau de la
« Section Tir à l'Arc » de l'Entente Sportive Caudacienne.**

Les candidatures doivent parvenir au bureau de la section *au moins 5 jours* avant l'A.G., cachet de la poste ou date du mail, faisant foi,

- **Par la poste à : Entente Sportive Caudacienne Section Tir à l'Arc, Stade Robert Barran, Rue du Chemin Vert, 94510 La Queue-en-Brie**
- **Par email : tiralarc@escaudacienne.fr**
- **Ou présentation à un membre du bureau**

Fait le :

Signature :

